



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre juillet à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-86

OBJET : RECRUTEMENT D'INTERVENANTS DANS LE CADRE DU PROJET DEMOS

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 11 - VOTANTS : 42

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MÉNORBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. André LECOURT, M. Christophe CARMINATI

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

GARGAS : Mme Claire SELLIER, Mme Michèle FAUQUE

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Sylvie TURC

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-2024-86-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024
Page 1 sur 2

CC-2024-86

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu, le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant, le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Demos) mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour une durée de trois ans (septembre 2024 - septembre 2027),

Considérant, que dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif il est nécessaire de recruter quatre intervenants instrumentistes et en 2025 deux intervenants danse,

Considérant, que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires,

Considérant, que pour pouvoir recruter des vacataires, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte,

Considérant, le coût estimatif des recrutements pour l'année 2024 à hauteur de 18 000 €,

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- De recruter 4 intervenants instrumentistes et 2 intervenants danse pendant toute la durée du dispositif,
- De rémunérer les vacataires sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 €.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Autorise, le Président à recruter des vacataires pour toute la durée du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale Demos,

Fixe, la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 €,

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Lucien AUBERT



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/07/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-2024-86-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 2 sur 2